

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juillet 2020

70X20

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPÉTUELLE Monsieur Jean-Marie LACROIX

Monsieur Jean-Marie LACROIX, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 82 Allée Marie Mauron, avait acquis à la date du 19 Novembre 2018 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 rang 3 N°8 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 13 Janvier 2020, **Monsieur Jean-Marie LACROIX**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 489 Euros qui sera remboursée à **Monsieur Jean-Marie LACROIX**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur Jean-Marie LACROIX**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 16 Juillet 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

LEONETTI JEAN-MARC